Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

Auto-entreprise et hébergement à titre gratuit

Par ina

Bonjour,

Je suis locataire d'un logement qui est également le lieu de domiciliation de mon auto-entreprise. J'héberge depuis deux ans une amie à titre gratuit. Cette amie souhaite également ouvrir son auto-entreprise. Peut-elle la domicilier à la même adresse que la mienne ? Dans le cas où son auto entreprise est déclarée à mon adresse, est-ce que cela a une incidence sur le fait pour ma part de toucher des apl, la prime d'activité en lien avec ma propre activité, cfe, impôts ? Au sens plus large, quelles conséquences cela a pour moi ? Je préfèrerai l'orienter vers une solution de domiciliation en ligne. Merci par avance pour vos éclairages.

Par yapasdequoi

Bonjour
Si vous n'avez pas déclaré la vie commune à la CAF, il est grand temps...
Et la domiciliation n'est qu'un détail.

Par ina

Bonjour, merci. Jusqu'à ce jour, je ne perçois ni APL, ni prime d'activité. Au niveau des impôts, tout est en ordre. Mes droits chômage arrivent à échéance et complétant jusqu'à là les mois difficiles, dans le cas futur, où mes revenus sont insuffisants, je compte faire une demande de prime d'activité ou APL. Et, en ce sens, je voulais savoir si il y a une incidence sur le calcul de la prime d'activité en hébergeant un tiers à titre gratuit et si la domiciliation de l'entreprise de mon amie à la même adresse que mon auto-entreprise avait une incidence. Et si oui en quoi ? Merci, en espérant avoir été davantage claire dans mon propos.

Par yapasdequoi

En hébergeant cette personne il y a un risque que la CAF vous considère comme un couple. Et donc calcule vos droits en conséquence.